

1 Problématique

Certains polluants tels que les métaux lourds peuvent devenir problématiques dans les jardins potagers. Des métaux lourds sont présents en faible quantité de manière naturelle dans les sols, mais des apports supplémentaires peuvent provenir de la déposition de polluants atmosphériques (issus du trafic, de l'industrie, etc.), de déchets (par ex. cendres), d'engrais ou de produits phytosanitaires utilisés dans les jardins. Ne se décomposant pas, ils s'accumulent dans le sol et de faibles quantités se retrouvent ensuite dans les plantes, puis dans la chaîne alimentaire. Dans une concentration trop élevée, ces polluants s'avèrent être toxiques pour les plantes, les animaux et les êtres humains. Par ailleurs, les sols des jardins potagers sont dans beaucoup de cas surfertilisés, car l'apport d'engrais y est souvent trop généreux. Ces excès de nutriments sont inutiles pour les plantes et peuvent se retrouver dans les eaux souterraines.

2 Pour un entretien et une fumure saine du potager

2.1 Compost

Le compostage est très utile car il permet de recycler les déchets organiques et de cette manière, de conserver le cycle naturel des éléments nutritifs. A condition cependant d'utiliser des déchets organiques de bonne qualité. Si la provenance des déchets est incertaine ou s'ils peuvent contenir d'éventuels résidus (par ex. produits de conservation sur les pelures d'agrumes traités), il vaut mieux les éliminer à la poubelle, avec les ordures ménagères.

Le compostage des feuilles n'est pas recommandé si elles proviennent de zones chargées en polluants atmosphériques (par ex. bords de routes à trafic important). Les feuilles balayées sur les routes, parking etc., ne doivent pas être compostées.

Pour éviter le lessivage des éléments fertilisants, couvrez votre compost avec une bâche (textile non-tissé laissant passer l'air et régulant l'humidité).

2.2 Engrais

En règle générale, un compost de bonne qualité suffit comme engrais. Quantité indicative par année : 1 à 2 litres par m², soit une couche de seulement 1 à 2 mm. Une analyse de terre est utile pour connaître la richesse du sol en éléments nutritifs et pour corriger la fertilisation afin d'assurer un bon développement des plantes sans surcharger le sol en nutriments (coût approximatif : 50.- francs).

Dès le mois d'août, semer un engrais vert (phacélie, moutarde, doucette, etc.) sur les plates-bandes libérées après les récoltes. Il protègera le sol en hiver, améliorera sa fertilité et empêchera le lessivage des éléments nutritifs.

2.3 Cendres

Seules les cendres de bois naturel peuvent être utilisées. En plus des quelques éléments nutritifs, elles contiennent de faibles quantités de métaux lourds et de polluants organiques ; c'est pourquoi elles doivent être utilisées avec retenue.

Les cendres issues de la combustion de bois usagé ou d'autres déchets (cette pratique est par ailleurs interdite), ne doivent par contre jamais être utilisées au jardin, elles peuvent contenir de grandes quantités de substances nocives.

2.4 Feux

Ne jamais brûler des déchets en plein air, même dans un fût. Les fumées dégagées contiennent par exemple des dioxines, connues pour être cancérigènes. Ces polluants s'accumulent dans les sols et se retrouvent ensuite dans la chaîne alimentaire.

2.5 Arrosage avec l'eau de pluie

Les poussières qui se déposent sur les toits des bâtiments sont généralement chargées des polluants qui se trouvent dans l'air. Pour éviter qu'elles ne se retrouvent dans l'eau d'arrosage, après une longue période sèche, n'utilisez pas l'eau de la première averse pour l'arrosage, mais attendez quelque peu que le toit ait été rincé.

3 Bases légales

- > Loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE)
- > Ordonnance du 1er juillet 1998 sur les atteintes portées au sol (OSol)

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn Section EIE, sol et sécurité des installations Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez T +26 305 37 60, F +26 305 10 02 s@fr.ch, www.fr.ch/sen

Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG

Station des productions végétales Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux T +26 305 58 60, F +26 305 58 04 iag@fr.ch, www.fr.ch/iag

Vous trouverez d'autres recommandations du Groupe de coordination pour la protection des sols à d'adresse http://www.fr.ch/sol/fr/pub/documentation.htm.

Groupe de coordination pour la protection des sols

_

Service de l'environnement – Service de l'agriculture – Institut agricole de l'Etat de Fribourg – Service des forêts et de la faune – Service des constructions et de l'aménagement www.fr.ch/sol